

Le projet de carrière

LE PETIT JOURNAL du 82
14 avril 2009



■ Un public nombreux, calme et sérieux.



■ Le président Leo Roeten au cours de son exposé.

L'association « Boulloc environnement » organisait vendredi dernier une réunion d'information : il s'agissait de l'enquête publique ouverte cette semaine au sujet de l'éventualité d'ouverture d'une carrière sur la commune.

Un public nombreux s'était déplacé pour assister à cette réunion ainsi que les élus du secteur concerné dont Jean Benois président de la Communauté de communes, Agnès Palmié maire de Sainte Juliette, Patrick Brotton maire-adjoint de Lauzerte, chargé des questions économiques.

C'est le président de l'association, Leo Roeten qui fit l'exposé introductif. Il rappela tout d'abord que l'étude d'impact, réalisée par le candidat actuel, est à la disposition du public : il peut être consulté à la mairie. Il informa l'assemblée que l'enquête publique est ouverte ce mardi 14 avril à 9 heures à la mairie de Boulloc : un registre spécial est à la disposition de chaque habitant qui peut y inscrire son avis ;

pour ceux qui ne peuvent se déplacer ils peuvent s'exprimer par courrier pourvu que le commissaire enquêteur la reçoive avant le 14 mai.

Le président insista enfin sur le fait que dès le premier jour il faut venir nombreux pour donner son avis.

Le président invite alors Daniel Bonnemaison maire de Boulloc à apporter plus d'explications sur le sens et les modalités de la procédure d'enquête. Il indiqua que le commissaire est une personne qui est désignée par le tribunal administratif et « missionné » par Mme la Préfète.

Il n'est ni pour ni contre, son rôle vise à consigner toutes les remarques des habitants des communes concernées par le projet. Il visite les lieux et peut éventuellement convoquer une réunion publique. Son travail terminé, il transmet ses conclusions motivées afin que les communes puissent prendre une délibération : ainsi Belvèze, Sainte Juliette, Boulloc, Valprionde et Lau-

zerte auront à se prononcer. A la fin de la procédure Mme la préfète prendra alors un arrêté autorisant ou non l'exploitation d'une carrière.

Madame Geneviève Delfau est alors invitée à prendre la parole. Elle indiqua qu'il ne faut pas craindre la procédure d'enquête publique : personne ne peut être inquiété pour l'opinion qu'il a exprimé et, d'une manière pertinente. Un débat s'engage ensuite et de nombreuses questions sont posées aux différents intervenants. Pourquoi n'y a-t-il pas d'alimentation électrique prévue pour cette installation industrielle ? Quel peut être la consommation d'eau nécessitée par une telle exploitation ? S'il y a un barrage à « Ratel » plus un pompage dans la nappe phréatique que vont devenir les exploitations agricoles ? L'école sera-t-elle maintenue à Boulloc ? Que l'on soit pour ou contre, on le voit, on est loin des polémiques d'antan.

Ce fut donc une réunion calme et sérieuse.

Quelqu'un enfin posa la vraie question et elle n'a rien de Clochemerle : Ne devrait-on pas réaliser une étude globale, et sur l'ensemble du département, pour connaître les besoins réels nécessités par les travaux et chantier prévus d'ici à vingt ans, un autre demanda alors si les installations actuelles ne suffisaient pas ? D'autres questions sur la voirie et la circulation des poids lourds furent aussi évoquées.

Un ultime intervenant se contenta de constater que cette carrière continue à creuser un fossé !

JPH



■ D. Bonnemaison, G. Delfau, J. Benois